

Communiqué

Les personnels de la DREC font antichambre au secrétariat du Directeur Général !

Le jeudi 3 mars, les personnels de la DREC (Direction des Relations Extérieures et de la Communication) du CMN apprenaient le départ (le limogeage ?) de leur directeur; le troisième en à peine trois ans ! Reçus dès le lendemain par le Directeur Général, ils n'ont pas pu en apprendre beaucoup plus sur ce départ précipité sinon que l'établissement avait mis fin au contrat de leur directeur à l'issue de sa période d'essai de six mois. Au delà de l'incompréhension et des très fortes inquiétudes quant à leur devenir, c'est la colère qui a poussé les personnels à agir.

En effet, ces trois dernières années, de nombreux facteurs ont contribué à déstabiliser cette direction déjà bien mal menée et il est fort à craindre que cela continue ! La direction de la communication a en effet subi, à l'égal des autres directions du siège, la réorganisation de 2009 avant d'être fusionnée moins d'un an après avec la direction des relations extérieures donnant ainsi naissance à l'actuelle DREC. Un audit (à charge) et trois directeurs plus tard, la situation ne s'est guère améliorée pour les personnels. Aujourd'hui, tout est de nouveau remis en cause, alors que le lancement de la campagne de communication pour la saison culturelle doit être lancé très prochainement.

La CGT a donc demandé à rencontrer en urgence la direction de l'établissement. Si une réunion a bien été actée, en revanche, la direction a catégoriquement refusé que nous soyons accompagnés des personnels comme nous l'avions demandé. Ainsi, le mercredi 9 mars, les agents de la DREC présents ce jour là se sont tous rendus avec nous à ce rendez-vous. La direction a finalement consenti à ce qu'une délégation nous accompagne.

Au cours de cette réunion, nous avons interpellé l'administration sur le fait que le départ d'un nouveau directeur ne pouvait être que symptomatique des problèmes de fonctionnement et d'organisation de cette direction dont les personnels sont soumis à une pression constante afin de tenir les objectifs. Objectifs d'ailleurs pas toujours clairement définis et devant être atteints dans des délais bien trop courts. A titre d'exemple, la campagne de communication d'un évènement tel que « monuments et animaux » a dû se faire en six mois alors que pour un évènement similaire en importance, les grands établissements du Ministère y accordent une préparation de deux voir trois ans ! Et ce n'est pas par « *manque d'anticipation* » (dixit le Directeur Général) mais bien à cause d'un dysfonctionnement général dont les agents de la DREC font aujourd'hui les frais.

Comme toujours, l'établissement fait valoir de grandes ambitions, mais sans y mettre les moyens. Moyens matériels et surtout humains, car si la DREC n'a pas vu ses effectifs diminuer (mais pas non plus augmenter) ils demeurent largement insuffisants pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. La charge de travail supplémentaire se répartissant sur le même nombre d'agents qui ne comptent ni leurs heures ni leurs jours de repos !

A cela s'ajoute des conditions de travail loin d'être optimum, avec un matériel informatique vieillissant (certains postes n'ayant même pas les bonnes versions de logiciels compatibles !) et des bureaux où s'entassent pas moins de cinq agents !

Enfin, nous avons demandé que tous les doutes et toutes les incertitudes concernant le devenir, l'organisation et le rattachement hiérarchique de la DREC soient levés. Direction dont l'importance stratégique pour l'établissement et sa Présidente n'est plus à démontrer. A toutes ces questions, voici ce qu'a répondu l'administration :

Concernant l'intérim, elle sera assurée par le Directeur Général jusqu'au recrutement du prochain directeur dans un délai de deux ou trois mois « à vue de nez » (dixit le Directeur Général). Pour toute question, les agents peuvent donc s'adresser à lui via leur chef de département. Nous en avons également profité pour demander quelles seront la nature des liens entre la DREC et le futur conseiller du Président dont la fiche de poste (publiée sur intranet) reprend un grand nombre de missions et de prérogatives de la direction. Réponse de la DRH : les missions du futur conseiller ne seront que purement protocolaires et n'interféreront en rien avec la DREC. Il n'y aura donc aucun lien hiérarchique, la DREC continuant à être rattachée au Directeur Général. Par ailleurs, toute nouvelle réorganisation de la direction est aujourd'hui exclue.

Sur les conditions de travail, le Directeur Général s'est engagé à intervenir dans les prochains jours pour mettre à niveau les logiciels et le matériel informatique. Concernant les bureaux, nous avons appris par la même occasion que le CMN aurait enfin obtenu l'autorisation du Ministère pour démarrer les travaux à l'hôtel de Sully. A quelle date ? Pas d'information pour le moment mais le Directeur Général s'est engagé à revenir vers nous dans les quinze jours afin de nous informer du calendrier des travaux et envisager une nouvelle implantation provisoire des bureaux de la DREC.

En revanche pour les effectifs, le Directeur Général semble trouver qu'ils sont largement suffisants comparativement à d'autres établissements du Ministère. Les personnels seront ravis de l'apprendre ! Cependant, la porte n'est pas totalement fermée et s'il y a lieu les effectifs pourraient être revus (à la hausse on l'espère !) en fonction de l'analyse qu'en fera le prochain directeur.

Bien évidemment si toutes ces réponses sont loin d'être satisfaisantes, elles ont au moins le mérite de la clarté. Nous invitons donc les personnels à rester extrêmement vigilants et ne pas hésiter à contacter leurs représentants syndicaux pour toutes questions ou problèmes.

Paris, le 14 mars 2011